

PROJET DE LOI

adopté

le 6 juillet 1988

N° 100  
**S É N A T**

---

SESSION DE DROIT EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION  
(1987-1988)

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'adhésion à un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat).*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 110 et 258 (1987-1988).

Article unique

Est autorisée l'adhésion au protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), fait à Washington le 19 mai 1978 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juillet 1988.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 110 Sénat (1987-1988).